



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**Relevé de décisions de la réunion
du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
CROPSAV
Section végétale - Xylella fastidiosa**

Le 8 février 2021 de 17h00 à 18h30

Participants : cf liste des participants en ligne sur le site internet de la DRAAF

Ordre du jour :

- Rappels sur la bactérie xylella fastidiosa et la réglementation
- Situation actuelle dans l'Aude et mesures de gestion déployées sur le premier foyer
- Mesures d'information et de communication et mesures à venir

Supports documentaires de la réunion : La présentation de la réunion est disponible sur le site internet de la DRAAF Occitanie

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Reunion-CROPSAV-Exceptionnel,5697>

Sujet	Compte-rendu
Propos introductifs	<p>Catherine Pavé, responsable du service SRAL en charge de la protection des végétaux et directrice adjointe de la DRAAF, présente les excuses du directeur, Florent Guhl, pour son absence due à un contretemps. Elle donne le point de départ de la réunion du CROPSAV - section végétale de ce jour, dédiée à Xylella fastidiosa, suite à sa détection fin août 2020 dans l'Aude. Elle salue la participation du partenaire FREDON et de la Chambre régionale d'agriculture.</p> <p>L'objet de la réunion est de donner une information la plus juste possible sur la situation et les mesures de gestion applicables et de répondre aux interrogations des participants.</p> <p>Ce CROPSAV a été précédé de 2 réunions d'information, l'une à l'attention des élus du département de l'Aude impactés par les mesures sanitaires, et l'autre à l'attention des représentants de la profession agricole de l'Aude.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Elle présente ses excuses pour les possibles redondances concernant les informations présentées pour ceux qui ont assisté aux précédentes réunions.</p> <p>La présentation sera faite à plusieurs voix, par Christine Colas, en charge de l'unité santé des végétaux, Cyril Pascual et Julie Béguet, chargés de missions de l'unité santé des végétaux en charge de ce dossier, basés respectivement à Montpellier et à Toulouse.</p> <p>Des temps d'échanges sont prévus à l'issue de chaque partie de la présentation.</p>
<p>Rappels sur la bactérie et point réglementaire</p>	<p>Christine Colas débute l'exposé par la présentation de la bactérie <i>Xylella fastidiosa</i> et de la réglementation en vigueur à ce jour.</p> <p>Cette bactérie s'attaque aux végétaux. Elle peut être véhiculée par des insectes piqueurs/suceurs de sève brute, mais également via des plants contaminés ou des outils de taille.</p> <p>Elle ne s'attaque ni à l'homme ni aux animaux.</p> <p>Près de 600 espèces végétales sont sensibles à cette bactérie et pour 200 d'entre elles, elle est mortelle.</p> <p>Les végétaux sensibles à une sous-espèce spécifique de <i>Xylella fastidiosa</i> sont appelés « végétaux spécifiés » de cette sous-espèce. La sous-espèce identifiée en Occitanie est la sous-espèce multiplex.</p> <p>Cette bactérie est classée « organisme de quarantaine prioritaire » (OQP) au niveau européen et doit, dans ce contexte, faire l'objet d'un plan d'intervention d'urgence dans l'objectif d'une éradication totale sur le territoire.</p> <p>Le plan d'urgence définit une zone délimitée autour de chaque foyer identifié, comprenant une zone infectée et une zone tampon avec des mesures de gestion réglementaires spécifiques à chacune de ces zones. La levée des zones délimitées ne peut être effective qu'après 4 années consécutives de surveillance renforcée sans présence identifiée de la bactérie.</p> <p>Cette partie de la présentation n'a pas suscité de questions</p>
<p>Situation actuelle dans l'Aude et mesures de gestion déployées sur le 1er foyer</p>	<p>Julie Béguet présente la situation en région Occitanie. Détectée fin août, lors d'une inspection « passeport phytosanitaire » de routine effectuée par le délégataire FREDON chez un pépiniériste, la présence de <i>Xylella fastidiosa</i> a été confirmée par l'ANSES (laboratoire national de référence), le 1^{er} septembre 2020.</p> <p>Dès le premier résultat reçu, des mesures conservatoires ont été mises en place. Puis des enquêtes de traçabilité amont (chez les fournisseurs du pépiniériste) et aval (chez ses clients) ont été diligentées.</p> <p>Les mesures de gestion des résultats positifs obtenus suite aux investigations sont définies et validées en accord avec la direction générale de l'alimentation (DGAL). C'est ainsi que les contaminations isolées trouvées chez 3 des clients de la pépinière ont été gérées en « interceptions ». Par contre, le résultat positif découvert en zone tampon, sans lien identifié avec la pépinière, a été défini comme un second foyer.</p> <p>Les modalités de gestion d'une interception sont allégées par rapport à celles d'un foyer.</p> <p>Cyril Pascual présente les mesures mises en œuvre sur le premier foyer identifié.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Echanges :</p> <p>Martine Jammes, secrétaire générale de la mairie de Capendu signale qu'il y a un végétal "sous bâche" sur une plate-bande depuis le mois d'octobre, à l'endroit signalé dans la présentation et pose la question des suites prévues.</p> <p>Christine Colas confirme qu'il s'agit de la plante contaminée ayant défini la zone infectée (ZI) 2020-63. Il s'agit du second foyer identifié. Cyril Pascual précise que le végétal a été mis sous filet afin d'empêcher tout risque de diffusion de la contamination en attendant que les mesures de destruction soient mises en place d'ici la fin de la période hivernale. Il confirme qu'il est en contact avec le service espaces verts de la commune pour les suites à donner.</p> <p>Une notification d'arrachage et d'incinération va être envoyée, concernant tous les végétaux spécifiés de la zone infectée. L'ensemble des foyers identifiés suite aux mesures de surveillance débutées en 2020 devront être traités en 2021.</p> <p>Christine Colas poursuit la présentation en décrivant les mesures de surveillance mises en œuvre. Un recensement exhaustif de tous les végétaux hôtes a été effectué dans un périmètre de 2,5 km autour des zones infectées, sur les communes de Trèbes et de Capendu. Des prélèvements ont été pratiqués, pour analyse, selon un plan d'échantillonnage basé sur une analyse de risques normée, définie dans le règlement de lutte européen. Cette analyse de risque prend en compte les 4 compartiments (agricole, forestier, urbain et milieu naturel...), leur poids relatif, le degré de proximité de la ZI et le type de végétaux à prélever (spécifiés ou hôtes).</p> <p>Ces mesures ont permis de mettre en évidence d'autres foyers et seront poursuivies en 2021 sur les nouvelles zones délimitées définies.</p> <p>A ce jour, 547 prélèvements ont été effectués sur la ZT de Trèbes et 248 sur celle de Capendu, ainsi que des fauchages d'insectes pour recherche de vecteurs porteurs de la bactérie. Ces prélèvements ont été interrompus mi-novembre et reprendront au printemps, lorsque les prélèvements pour recherche de la bactérie seront de nouveau possibles (présence de feuilles, et climat favorable à sa détection).</p> <p>La majorité des prélèvements en zone tampon sont réalisés sur des végétaux asymptomatiques. Dans le cas contraire, ou lorsque l'analyse est positive, les végétaux prélevés doivent être mis sous filet insect-proof, pour éviter tout risque de dissémination de la bactérie par des insectes vecteurs.</p> <p>Au total, les 1210 prélèvements réalisés en ZI et ZT jusqu'à présent ont permis d'identifier 69 prélèvements positifs, sur 5 communes. Parmi ceux-ci, 5 résultats positifs concernent des végétaux rattachés au compartiment agricole : 1 amandier sauvage et 4 échantillons de luzerne. Les autres ont été trouvés sur des espèces ornementales.</p> <p>Il y a désormais 23 zones infectées identifiées à gérer, qui concernent 82 propriétaires fonciers. Ceux-ci ont été invités à ce CROPSAV et seront contactés individuellement pour préciser les suites à donner.</p> <p>Echanges :</p> <p>Denis Carretier, président de la chambre régionale d'agriculture, s'interroge sur les zones et structures concernées jusqu'à présent par les foyers <i>Xylella fastidiosa</i>, faisant remarquer qu'a priori, ce sont les zones non agricoles qui sont impactées à ce</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>stade, les terres et exploitations agricoles l'étant très peu.</p> <p>Catherine Pave confirme qu'hormis les luzernes, les foyers concernent beaucoup de zones plantées. Christine Colas précise que les luzernes contaminées ont été identifiées sur la commune de Montirat et l'amandier sauvage sur la commune de Trèbes. Il n'y a pas de verger d'amandiers concerné par les nouvelles zones infectées. Seul un verger de prunus se trouve à proximité d'une zone infectée de la commune de Capendu. Plusieurs ZI comprennent des parcelles de vignes mais la vigne n'a pas été identifiée sensible à <i>Xylella fastidiosa</i> multiplex. Néanmoins, les investigations sont à poursuivre sur le compartiment agricole tant pour vérifier qu'il est épargné que pour maintenir son statut indemne dans la durée. Elle rajoute que les prélèvements effectués l'ont été dans les deux zones tampons initiales. Avec les nouveaux foyers, le périmètre de prélèvements va être élargi.</p> <p>Philippe Palezy, président de la FREDON, demande comment sera préparée l'opinion publique aux mesures de destruction qui s'annoncent, dans ces zones non agricoles, sur des parcelles appartenant à des particuliers ou à des collectivités et qui se retrouveront à nu.</p> <p>Les modalités de communication sont développées dans la partie suivante de la présentation.</p>
<p>Mesures d'information et de communication</p>	<p>Catherine Pavé reprend le cours de la présentation en décrivant les différentes modalités de communication qui ont été mises en place sur la région et les suites prévues.</p> <p>Dès la confirmation du premier foyer, un communiqué de presse a été publié par la préfecture de l'Aude afin de retrouver les clients de la pépinière. Une réunion de l'instance de gouvernance sanitaire (CROPSAV) en section végétale a été organisée dans la foulée, afin de transmettre une information ciblée. Une conférence de presse s'en est suivie en présence de la préfecture de l'Aude, de la chambre d'agriculture et de la FREDON.</p> <p>Un point d'étape a été fait sur la situation sanitaire du département de l'Aude au regard de <i>Xylella fastidiosa</i> lors du CROPSAV organisé en novembre 2020.</p> <p>2 réunions ont été organisées la semaine passée, l'une à l'attention des élus des collectivités concernées par les foyers, la seconde à destination des représentants de la profession agricole du département de l'Aude.</p> <p>Les détenteurs des végétaux situés en zones infectées ont été invités au présent CROPSAV et un point d'étape est également prévu lors du prochain CROPSAV programmé le 16 mars 2021.</p> <p>Dès les premiers résultats positifs confirmés, une adresse e-mail institutionnelle dédiée à <i>Xylella fastidiosa</i> a été mise en place afin de pouvoir répondre à toutes les questions posées sur le sujet :</p> <p style="text-align: center;">xylella-2020.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Le site internet de l'administration centrale (DGAL) offre un grand nombre d'informations sur la bactérie, sa répartition, son impact, des illustrations des principaux végétaux spécifiés et des symptômes :</p> <p>https://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacteriemortelle-pour-200-especes-vegetales</p> <p>Le site internet de la DRAAF relaie les informations nationales, mais propose également tous les supports de présentations ainsi que les compte-rendus relatifs aux réunions organisées sur le sujet ainsi que les arrêtés préfectoraux.</p> <p>https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Vigilance-vis-a-vis-de-Xylella</p> <p>Les mesures à venir, en terme de communication sont la mise en place de réunions spécifiques sur les différentes communes concernées par des mesures de gestion avant le déploiement de celles-ci, à la demande de ces collectivités.</p> <p>En ce qui concerne la gestion des foyers, les mesures à venir comprennent l'actualisation de l'arrêté préfectoral de délimitation de zones et un recensement exhaustif des végétaux spécifiés et des végétaux hôtes étendu aux nouvelles zones, avec l'appui de la FREDON. Sur la base de ces deux éléments, un courrier de notification d'arrachage des végétaux spécifiés sera envoyé aux détenteurs concernés.</p> <p>Les premiers chantiers doivent pouvoir être déployés dès la mi-février et l'ensemble des travaux achevés d'ici le mois de mai. Dans un souci de préservation du compartiment agricole, priorité sera donnée à la gestion des parcelles de luzerne et de la zone d'identification de l'amandier contaminé et plus généralement à toutes les parcelles sur lesquelles se trouvent des végétaux cultivés.</p> <p>En parallèle, les mesures de surveillance et de prévention vont être redéployées dès que le climat sera favorable c'est-à-dire vers le mois d'avril.</p> <p>Des contrôles des limitations de mouvements vont également être effectués, les végétaux spécifiés ne devant pas être déplacés des zones infectées vers des zones indemnes.</p> <p>Christine Colas souligne le risque d'avoir en ZI des végétaux spécifiés asymptomatiques et donc la nécessité de détruire tous les végétaux spécifiés sur ces zones.</p> <p>En conclusion, Catherine Pavé explique que l'objectif de ces mesures est un objectif d'éradication, comme rappelé par madame la préfète de l'Aude, afin d'éviter que la bactérie ne s'installe sur le territoire. Il faut donc aller le plus rapidement possible et mener en parallèle les mesures de protection, de surveillance et de lutte. Il est important d'être très réactif lors de la découverte de nouveaux foyers, situation à laquelle nous exposerons la reprise des prélèvements. Et dans ce contexte une forte mobilisation de tous est attendue.</p> <p>Echanges :</p> <p>Pierre Colin, élu de la chambre d'agriculture de l'Hérault s'inquiète des mesures de surveillance et de protection qui sont prévues pour protéger les zones cultivées et s'interroge sur la connaissance dont on dispose sur la virulence de cette bactérie, en</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>particulier par rapport aux cultures méditerranéennes.</p> <p>Catherine Pavé explique que les modalités d'échantillonnage des prélèvements prennent en compte plusieurs compartiments avec une attention particulièrement soutenue portée aux parcelles cultivées.</p> <p>Christine Colas précise que les plans d'échantillonnage sont définis à partir d'abaques produits par l'AFSA. Un point va être fait avec la FREDON sur la répartition des échantillons 2020 et sur le programme 2021. La proportion des prélèvements à effectuer dans le compartiment agricole sera augmentée et la surveillance renforcée. Par ailleurs, chaque année le compartiment agricole est soumis à des prélèvements, dans le cadre de la surveillance "classique". Ce sont plus de 3000 prélèvements qui ont été réalisés en 2020 en Occitanie.</p> <p>Bertrand Bourgoïn, référent national, est sollicité sur les notions de virulence. Celui-ci précise qu'il n'a pas d'éléments sur la virulence telle qu'entendue en termes scientifiques. Par contre, il dispose d'indicateurs de la virulence au travers des détections faites sur les espèces fruitières au niveau européen. Une attention particulière est portée aux informations concernant l'amandier, le merisier, le figuier, le prunier, espèces touchées dans d'autres pays de l'Union européenne. Les éléments disponibles permettent de réorienter les plans de surveillance (visuelle ou asymptomatique) sur les espèces sur lesquelles <i>Xylella fastidiosa</i> a été identifié. Il y a notamment une demande de l'Union Européenne d'augmenter fortement le nombre de prélèvements asymptomatiques sur la filière olivier.</p> <p>Martine Jammes demande si la terre entourant les végétaux contaminés est susceptible d'être contaminée et si elle doit être éliminée en même temps que le végétal.</p> <p>Christine Colas précise que la bactérie vit et se développe dans les vaisseaux de sève et ne se retrouve pas dans la terre. Quant aux insectes potentiellement vecteurs, ce sont des insectes volants dont la physiologie ne permet pas de transmission de la bactérie d'une année sur l'autre.</p> <p>Catherine Pavé rappelle par ailleurs que la replantation de végétaux est possible à condition qu'il ne s'agisse pas de végétaux spécifiés, c'est-à-dire sensibles à la bactérie.</p> <p>Ruddy Bénézet, de l'association "Fous de Palmiers" demande si les platanes détruits l'ont été parce qu'ils étaient contaminés.</p> <p>Catherine Pavé répond que les platanes ont été détruits parce qu'il s'agit d'une espèce végétale sensible à <i>Xylella fastidiosa</i> multiplex et qu'ils se trouvaient dans le périmètre de la ZI. Ils n'ont pas été identifiés contaminés.</p> <p>Marie Thérèse Lacourt de la chambre régionale d'agriculture, s'interroge sur le cas des Hélianthus et se demande si <i>Xylella fastidiosa</i> multiplex présente un risque pour les cultures de tournesol.</p> <p>Marc Delos, expert national, confirme que le tournesol est sensible à multiplex mais faire remarquer également que la bactérie fait surtout des dégâts sur les cultures pérennes. En grandes cultures annuelles il n'y a pas de nuisibilité établie, même sur les luzernes qui persistent 4 ou 5 ans.</p> <p>Les premières identifications sur luzerne en France l'ont été en zone urbaine. On est donc ignorant du comportement de cette bactérie en zone naturelle ou agricole. Aux USA, des luzernes symptomatiques ont pu être observées. Les tournesols peuvent potentiellement être contaminés, devenir des réservoirs temporaires mais sans dommages attendus, ils ne sont pas inclus dans le plan de surveillance.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Marie Thérèse Lacourt demande également si les dates de plantation des espèces découvertes infectées sont connues. Elle souhaiterait par ailleurs que soient envoyés aux chambres d'agriculture des éléments de reconnaissance visuelle des végétaux infectés.</p> <p>Catherine Pavé dit qu'effectivement, en ce qui concerne la pépinière, les dates de plantation ont pu être retrouvées. Christine Colas précise qu'il peut en être de même pour les végétaux des plantes bandes en zone urbaine pour lesquelles l'information peut être fournie par les services espace vert des communes. Par contre cette information n'existe pas pour les végétaux trouvés dans le milieu naturel.</p> <p>En ce qui concerne les symptômes de <i>Xylella fastidiosa</i>, ceux-ci sont rarement spécifiques. Christine Colas rappelle que des photos sont disponibles sur le site de la DRAAF mais également que ce site renvoi vers le site internet de la DGAL sur lequel il est possible de trouver des descriptions de symptômes par espèce végétale.</p> <p>Philippe Tixier-Malicorne confirme qu'il est difficile de faire une banque de données sur des symptômes non caractéristiques mais il existe des banques de données concernant les végétaux spécifiés, sur le site de la FREDON comme sur celui de la DGAL.</p> <p>Bertrand Bourgoïn transmet le lien du site de la DGAL présentant un document disponible concernant les clés de reconnaissance et symptômes au niveau européen : https://agriculture.gouv.fr/xylella-liens-utiles-et-documentation</p> <p>Ruddy Bénézet demande si la virulence ne serait pas moins importante en PACA et en Corse qu'en Languedoc-Roussillon. Il demande également si la liste des végétaux sensibles a été mise à jour depuis 2019.</p> <p>Christine Colas fait remarquer que la typologie des foyers des 3 régions est différente. En PACA les contaminations sont en milieu urbain et touchent les espaces verts et des végétaux d'ornement. En région Corse, les contaminations concernent principalement le milieu naturel, tandis qu'en Occitanie les milieux urbain, péri-urbain et naturel sont concernés.</p> <p>Pour ce qui est de la liste des végétaux sensibles, elle est régulièrement actualisée. Le site internet de la DRAAF propose un lien renvoyant sur le site de l'union européenne.</p> <p>Marc Delos signale qu'il y a sur le site de la DGAL une liste actualisée au 31/12/2020 concernant les espèces trouvées contaminées en Corse.</p> <p>FM Bernard, de l'IFV dit que la dernière actualisation de la liste des espèces végétales hôtes date de juin 2019. Depuis, une publication de l'EFSA de 2020 fait état de 37 nouvelles espèces hôtes supplémentaires (https://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/6114), mais n'a pas entraîné de mise à jour de la liste sur le site de l'EFSA.</p> <p>Pierre Colin pense qu'il serait utile de sensibiliser les agriculteurs à la reconnaissance des végétaux sensibles. Les parcelles agricoles pouvant être en continuité avec la garrigue, ces agriculteurs pourraient être des lanceurs d'alerte lors d'identification de mortalités suspectes, ce qui permettrait d'assurer la suppression des végétaux avant contamination des parcelles agricoles alentour.</p> <p>La FREDON, sollicitée par Catherine Pavé pour prendre le relai de cette demande, précise qu'elle apportera son concours à ce projet.</p> <p>Par contre Catherine Pavé insiste sur le fait que les végétaux suspects doivent avant tout être signalés à la DRAAF et faire l'objet de prélèvements.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>M. BONNAUD demande si le moustique est un vecteur de la bactérie. Christine Colas assure que non car ce n'est pas un insecte piqueur/suceur de sève brute.</p> <p>Marjorie Montillon, des autoroutes du sud de la France, souhaite savoir ce qu'elles sont les suites à venir pour les propriétaires des parcelles des zones infectées, considérant qu'en ce qui concerne ASF, l'étendue des parcelles détenues est importante. Christine Colas précise qu'il est prévu un courrier individualisé à chaque propriétaire, définissant la ou les ZI qui les impacte et les mesures à mettre en œuvre. ASF n'est concernée que par une seule ZI.</p> <p>Martine Jammes signale qu'un lotissement va être construit à proximité d'une ZI de CAPENDU, et se demande si les mesures de prévention ont été mises en place et si la DDTM et le service instructeur vont tenir compte des conditions de plantations dans le cadre du permis d'aménager. Christine Colas précise que la DDTM 11 a été associée à toutes les réunions d'information organisées la semaine dernière et toujours invitée aux CROPSAV.</p> <p>Denis Carretier s'interroge sur la situation des ripisylves et sur les critères de décisions face aux impératifs de conservation des arbres d'un côté et de gestion des risques de contamination de l'autre. Il pense qu'il est nécessaire d'alerter les syndicats gérant ces ripisylves. Christine Colas précise que les ripisylves concernées à l'heure actuelle sont gérées par les voies navigables de France (VNF) qui ont été contactées. Néanmoins une information des autres syndicats sera faite.</p>
<p>Echanges complémentaires</p>	<p>Les questions relatives à <i>Xylella fastidiosa</i> étant épuisées, Denis Carretier aborde 3 sujets de santé des végétaux sources de préoccupations : la punaise diabolique, le campagnol terrestre et la flavescence dorée.</p> <p>En ce qui concerne la flavescence dorée, il réitère le souhait que les chambres d'agriculture disposent d'une cartographie présentant les cantons ou les communes les plus infectées afin de pouvoir mobiliser les acteurs prioritairement dans les zones les plus à risque.</p> <p>Catherine Pavé rappelle que des éléments cartographiques existent et qu'ils sont diffusés. Pour des cartographies plus fines, déjà évoquées lors de précédents CROPSAV, le problème de confidentialité des informations n'est pas encore résolu. Un point doit être fait avec la FREDON et les fédérations départementales.</p> <p>Philippe Palezy complète en disant que le rapport relatif aux contaminations 2020 sera rendu publique après le CROPSAV du 16 mars, au cours duquel il y aura une présentation des travaux relatifs à la flavescence dorée. Il complète en précisant qu'un comité de pilotage "flavescence dorée" va être prochainement organisé, équivalent du comité de pilotage "fruits à noyaux" réuni la semaine à venir.</p> <p>Concernant le campagnol, sujet récurrent, Catherine Pavé précise que le sujet, porté notamment par la FREDON, fera l'objet d'un point d'actualité lors du prochain CROPSAV.</p> <p>Philippe Tixier-Malicorne, directeur de la FREDON explique qu'il est en relation avec les chambres d'agriculture des départements concernés (Aveyron, Tarn, Lozère, Hautes-Pyrénées, ...). Des réunions sont organisées depuis 2018 en particulier en Aveyron et en Lozère, réunions d'agriculteurs, d'arboriculteurs. La gestion des campagnols nécessite une vigilance constante et soutenue dans la durée, or l'implication des intéressés fluctue selon le niveau de nuisance observé. La recrudescence de campagnols observée en</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>2020 sera l'opportunité de re-sensibiliser les acteurs, de retrouver une implication plus forte d'autant plus nécessaire qu'il n'y a pas d'outil financier associé à ces travaux. Il a été observé une bonne participation aux réunions tenues depuis le début de l'année.</p> <p>Quant au sujet de la punaise diabolique, des échanges ont eu lieu avec la chambre d'agriculture et l'interprofession. Il s'agit d'une problématique sanitaire qui est ressortie, lors du diagnostic régional sur beaucoup de productions et un certain nombre de sous-filières, mais le piégeage de ce parasite est difficile.</p> <p>Bertrand Bourgoïn précise que cette punaise a été détectée depuis longtemps mais qu'elle est en recrudescence depuis 3 ans, à l'égal d'autres punaises. Ces recrudescences sont contemporaines de la disparition d'un certain nombre d'insecticides très efficaces et polyvalents. Un GT a été constitué sur le sujet dans le cadre du GIS fruits dont une première réunion aura lieu début mars.</p> <p>Un réseau de surveillance a également été mis en place à l'initiative de la filière noisette et de la filière kiwi avec l'interprofession du kiwi et la coopérative unicoque (CA 82). Un programme d'expérimentation a été développé en 2020 dans le sud-ouest, sur culture de kiwis et certaines filières on fait une demande de dérogation pour l'utilisation d'insecticides durant cette campagne.</p> <p>Jean-Claude Streito, ingénieur de recherche à l'INRAE, fait remarquer qu'effectivement, les signalements sont nombreux et nous informe qu'un webinaire est organisé par le GIS fruit le 25 mars 2021.</p> <p>Nicolas Sauvion, chercheur à l'IRAE de Montpellier, revient sur le problème de fond que constituent la disponibilité et l'interopérabilité des données, sujet qui interpelle également les épidémiologistes, tout pathosystème confondu et qui entraîne des retards importants sur les retours d'information.</p>
Conclusions	<p>En l'absence de nouvelles question, Catherine Pavé invite les participations à adresser toute nouvelle question ou contribution via la boîte e-mail dédiée. Elle confirme par ailleurs que la présentation faite ce jour sera très prochainement disponible sur site de la DRAAF.</p> <p>En ce qui concerne les documentations relatives à la reconnaissance des végétaux ou des symptômes, elle engage les participants à se connecter sur les sites de la DRAAF et de la DGAL ; et si les informations fournies ne sont pas suffisantes, de contacter le SRAL.</p> <p>Elle remercie tous les participants et rappelle la tenue d'un prochain CROPSAV le 16 mars 2021 au cours duquel un point sera fait sur l'évolution du dossier.</p>
Information complémentaire	<p>Les zones infectés et zones tampon ont été mises à jour après cette réunion du CROPSAV du 08/02/2021 et le diaporama en ligne actualisé.</p>